Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 054-215403395-20150205-2015_002-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 11/02/2015

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants: 29

Conseillers absents - excusés : Pascal PELINSKI, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations: Pascal PELINSKI à Marie-José AMAH

David CARABIN à Bertrand KLING

Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine LIVOLSI Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Corinne MARCHAL-TARNUS

Date convocation: 30 janvier 2015

N°2015-002

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Rubrique: 7.10

Rapporteur: Jean-Pierre ROUILLON

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et le Règlement Intérieur en son article 29 disposent qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il ouvre le débat en présentant au conseil municipal les orientations budgétaires proposées pour 2015 et en rappelant les grands axes de l'action de la municipalité et

laisse place à la discussion.

Le Maire, Bertrand KLING



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Les orientations budgétaires

Article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal doit débattre des orientations générales dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Les orientations budgétaires de 2015 revêtent une importance particulière:

- ce débat d'orientation budgétaire est le premier de la mandature,
- il intervient dans un contexte particulier : forte baisse des dotations, augmentation des charges liées aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et grande incertitude financière.



LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'environnement macro-économique demeure fortement marqué par une crise économique persistante avec un taux de croissance qui demeure fragile et une inflation désormais très faible.

La politique économique mise en œuvre par le gouvernement français depuis 2012 poursuit un objectif de redressement de l'économie en s'appuyant sur deux piliers : la réduction du déficit public et les réformes nécessaires pour restaurer la compétitivité de l'économie.

Le Projet de Loi de Finances 2015 prévoit une croissance de 1%, insuffisante pour réduire le chômage et une inflation faible de 0,9%.

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3% du PIB qui repose sur un plan d'économie de 21 Md€ et une très légère baisse des prélèvements (en pourcentage du PIB).



Les principales mesures concernant les collectivités locales

Baisse d<u>u montant de la DGF de 1,5 milliard € (soit 0,69% des recettes totales</u> hors emprunts des collectivités territoriales en 2012), réparti entre les différentes catégories de collectivités.

Doublement des masses consacrées à la « péréquation verticale » (de l'Etat vers les collectivités locales) par rapport à 2014 (hausse de 119 M€ en faveur des communes éligibles à la DSU, à la DSR et à la dotation nationale de péréquation et au bénéfice des départements).

Création d'un fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (100 M€ pendant 15 ans).

Augmentation du taux du FC TVA de 15,761 % à 16,404 % (+5%).

Reconduction du fonds d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour une année supplémentaire (2014-2015) : le surcout de la prorogation est estimé à 103 M€ (50 € par élève, majorés de 40 € pour les communes urbaines ou rurales bénéficiant de la DSU ≪ cible ≫ ou DSR ≪ cible ≫).



Les objectifs

- Maintenir les grands équilibres, grâce à une gestion rigoureuse, à la maîtrise de la masse salariale et à la mutualisation des moyens.
- > Poursuivre la modernisation des services.
- > Continuer la politique pluriannuelle de rénovation des équipements existants.
- ➤ Mobiliser des recettes non fiscales par des cessions immobilières et par l'optimisation des aides et subventions.
- > Sécuriser la dette.

Les orientations budgétaires

- Pérenniser en année pleine nos NAP de qualité.
- > Soutenir les associations qui participent aux actions solidaires (accueil de la petite enfance).
- ➤ Maintenir une politique sociale innovante en adéquation avec nos moyens et confirmer les moyens du CCAS.
- Préparer le plan d'accessibilité des locaux.

Les orientations budgétaires

- **▶ Développement urbain : opération de rachat foncier avec EPFL.**
- >Amélioration du cadre urbain : programme de ravalement obligatoire.
- > Poursuivre le programme d'équipement des écoles en Tableaux Blancs Interactifs.
- Un programme d'investissement courant pour l'hygiène et la sécurité, pour l'amélioration des performances énergétiques et pour maintenir en état les équipements.

La dette

- □Situation 2014 : la dette au 1er janvier 2015 s'élève à 5 170 M€.
- L'annuité de la dette atteint 690M€.
- ☐ Les objectifs 2015 : Sécuriser la dette.
- ➤ Contentieux en cours pour l'emprunt SFIL 3 161M€ devant le TGI de Nanterre; dans le même temps des négociations sont engagées avec la SFIL pour renégocier cet emprunt, avec l'intervention du Fonds de Soutien (procédure « One Shot »).
- Maîtriser l'annuité 2015.

Résultats

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 provisoire
Épargne de gestion	839	808	1248	834	1103	2 318 dont 1 055 de provision
Épargne brute	649	602	913	488	869	2 116 dont 1 055 de provision
Épargne nette	145	126	419	18	405	118

- ☐ Situation 2014 : bonne capacité d'épargne (hors conséquences emprunt SFIL).
- > 51€ par habitant en 2013 (strate 47 €).
- ☐ Les objectifs 2015 :
- Equilibre réel : l'obligation de couvrir le capital de la dette par des recettes propres est réalisée.
- Inscription d'un virement à la SI de 120 000 € (les recettes de cession de l'ancien CSMJ : 300 K€ sont inscrites en recettes 2015 et non en reports 2014).

Les dépenses réelles d'investissement

- □ Dépenses d'investissement : 491 M€
- > dépenses RAR 77 M€
- Programme de ravalement obligatoire : 41 M€ (RAR compris).
- Plan pluriannuel d'accessibilité des locaux : 10 M€ (Etudes pour le plan d'accessibilité 2016, à présenter à l'automne 2015).
- Maîtrise de l'espace foncier (rachats EPFL)
- ➤ Terrain de manœuvre : 15 M€
- Rachat d'immeubles : 90 M€.

(Opération d'ordre en dépenses et en recettes : acquisition des immeubles : 462M€)



Dépenses d'équipements courants 2015

HÔTEL DE VILLE	37 390 €
СТМ	24 500 €
DIVERS BÂTIMENTS	25 200 €
CIMETIERE	3 500 €
ECOLES MATERNELLES	43 460 €
ECOLES ELEMENTAIRES	8 424 €
DOUERA	20 805 €
PERISCOLAIRE	9 000 €
VOIRIE	17 220 €
CHENEVIERES	10 000 €
ENVIRONNEMENT	18 000 €
EQUIPEMENT SALLE POLYVALENTE	81 500 €
CRECHE - RESTAURATION SCOLAIRE	52 182 €

Les recettes d'investissement

- □ FCTVA: 192 M€
- □ Subventions (en RAR pour la construction de la SPMD) :
- > subvention CG 54:96 M€
- réserve parlementaire : 86 M€
- Cessions d'immobilisations
- vente de l'ancien centre social : 300 M€ (les frais de démolition sont inscrits en fonctionnement 86 000 € en 2015 ; rappel : 31 000 € en 2014).
- vente d'une parcelle : 85 000 € (en RAR)



L'équilibre de la section d'investissement

- □ Les recettes d'ordre :
- ➤ Amortissement charges à répartir 18 M€
- Virement (autofinancement): 120 M€
- ➤ Amortissements: 196 M€
- ➤ Apurement déficit 2014+RAR 2014 : 1 998 M€



Personnel

- Les crédits prévus d'élèvent en 2015 à 2 866 M€ (2 847 M€ réalisés en 2014).
- ➤ Rémunération des agents, charges sociales, patronales, assurance statutaire, médecine du travail.
- Évolution liée à des facteurs non maîtrisés localement:
 - GVT,
 - augmentation des taux de cotisation sociale,
 - mesures nationales prises en faveur des agents de catégorie C,
 - validations de carrière,
 - remplacements indispensables d'agents pour longues maladies ou maternités,
 - encadrement NAP.
- > 345 € par habitant (strate 431 €).
- ☐ Les objectifs 2015
- Encadrement de l'enveloppe + 0,7%/réalisé 2014.
- Politique de stricte maîtrise des effectifs :
 - examen des conditions de remplacement des agents,
 - recherche de la meilleure adéquation entre l'évolution de nos besoins et le développement des compétences des agents en poste,
 - réduction du coût de l'assurance statutaire (-28 M€).
- > 5 élections en 2015 : coût 10 M€ (hors remboursement de l'État).

Frais financiers

- ☐ Les crédits prévus s'élèvent en 2015 à 220 M€
 - ☐ Les objectifs 2015
 - ➤ Maîtriser l'enveloppe au niveau moyen.

Les autres dépenses de fonctionnement

- ☐ Les autres de dépenses de gestion
- Confirmation des moyens au CCAS, au SIVU et à la caisse des écoles et aux crèches.
- La volonté d'offrir le meilleur service de proximité en maîtrisant les coûts et en favorisant toutes les mutualisations (avec St Max, Villers, la CUGN, le CG 54 et le centre de Gestion).
- >L'augmentation de la fréquentation des services scolaires.
- ➤ L'entretien des équipements et des espaces naturels: effort particulier pour les écoles et la restauration et pour la DOUËRA.
- > La modernisation des manifestations pour notre rayonnement.
- **► Le fonctionnement des rythmes scolaires : 250 M€.**
- Les charges de la nouvelle SPMD : 34 M€.
- La nouvelle aide aux seniors : 15 M€.
- La réduction des concours, en respectant les engagements.



Dotations et compensations

- **□ DGF** : 974 M€
- > Forte baisse de la DGF de 6%.
- Les autres dotations sont inscrites pour leur montant 2014 (coup de pouce sur la DSR en 2015).
- ☐ Stabilité des reversements CUGN

Impôts

- ☐ Impôts directs (TH, TFB et TFNB) : 2 820 M€
- ➤ Augmentation des bases décidée par le Parlement +0,9%.
- > L'augmentation physique des bases est évaluée à 1%.
- > Les compensations sont inscrites pour leur montant 2014.
- **☐** TADE : 210 M€
- Elle est nettement augmentée par rapport aux réalisations 2014, dans la perspective des acquisitions en cours.

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

☐ Recettes de service :
> Elles augmentent en raison de l'augmentation de la fréquentation et aussi de l'ajustement des tarifs.
☐ Participations (Etat, CAF, SIS, CUGN, Région):
 Elles sont évaluées avec sagesse à leur niveau 2014. Mais augmentation des participations liées aux NAP (fonds d'amorçage et aide CAF).
☐ Frais de scolarisation des élèves hors de leur commune d'origine: pour la première fois, facturation croisée des coûts entre les communes.
 Dépenses Malzéville : 5 000 € Recettes Malzéville : 2 000 €. (évaluations)

L'équilibre

- □ Avec un autofinancement prévu à hauteur de 120 M€, le solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera couvert par les recettes fiscales. L'équilibre de la section de fonctionnement serait assuré avec une augmentation des taux, en plus de l'augmentation physique et nominale des bases.
- Le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement serait couvert par une recette d'emprunt d'équilibre de 200 M€.